

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/45/2024

Relizane : 27/11/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur EL HADJ ABDELALI
18 CITE FRERES ABBAD CHLEF

Objet : 1^{ER} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°04/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations et pose FO pour réseau distribution FTTX, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°218 du 19/11/2024 relatif aux travaux LOT N°01: PLYCLINQUES MADIOUNA - OULED MEZIANE ET NOUVEAU SIEGE APC BENI ZANTHIS il a été constaté :

Que vous avez refusé la notification de votre ODS lors de la sortie pour l'ouverture de chantier.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.

Le Directeur



Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Salim DJANET